



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Nuisances engendrées par l'aéroport d'Orly

Question écrite n° 3056

### Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur les nuisances engendrées par l'aéroport d'Orly, implanté au cœur d'un tissu urbain dense en Essonne et dans le Val-de-Marne. Initialement conçu pour des liaisons nationales, cet aéroport a progressivement pris une dimension internationale, entraînant des impacts croissants sur la qualité de vie et la santé de plus d'un million de riverains. Les nuisances générées par l'aéroport se traduisent notamment par une pollution atmosphérique encore mal mesurée et des nuisances sonores particulièrement marquées. À titre d'exemple, la piste 4 concentre environ deux tiers des décollages, affectant des communes de la circonscription de M. le député, en particulier la ville de Palaiseau, notamment par vents d'ouest, majoritaires. Les indicateurs actuellement utilisés pour évaluer le bruit ne prennent pas suffisamment en compte des éléments tels que l'émergence sonore, particulièrement pénalisante dans les zones calmes. Malgré les engagements européens en matière de réduction des nuisances sonores, les progrès réalisés demeurent insuffisants. Face à cette situation, des associations de riverains, ainsi que de nombreux habitants, formulent des propositions concrètes pour limiter l'impact des activités aéroportuaires. Dans ce contexte, M. le député demande à M. le ministre si le Gouvernement envisage de réduire le nombre total de mouvements annuels et journaliers pour limiter les nuisances globales, en particulier durant les périodes estivales ; si une extension du couvre-feu, notamment au matin, est envisagée pour réduire l'impact des décollages, majoritairement effectués par des gros porteurs à ce moment-là ; si une interdiction complète des avions les plus bruyants, de jour comme de nuit, pourrait être instaurée pour protéger les riverains ; et enfin, quelles mesures pourraient être prises pour réviser les couloirs aériens, notamment le point de rotation des avions décollant de la piste 4, afin de mieux répartir les nuisances entre les communes. Ces questions traduisent une urgence sanitaire et environnementale. Il lui demande donc quelles réponses concrètes et à quel horizon le Gouvernement entend apporter à ces préoccupations légitimes des riverains et des habitants de l'Essonne.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Guedj](#)

**Circonscription :** Essonne (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3056

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Transports](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 janvier 2025](#), page 37